

Comment Adhérer en ligne

Sur la page « Adhésions » du site du Club alpin du Pays de Flers <http://club-alpin-flers.fr/comment-adherer/>
Vers le bas de la page, vous avez

– Adhérer directement en ligne sur le site de la fédération <https://extranet-clubalpin.com>

En cliquant sur le lien, vous arrivez à une feuille d'inscription à notre club sur le site de la

fédération.

A faire si vous inscrivez plusieurs membres d'une même famille. Un parent et un enfant ou un titulaire et un conjoint.

Non valable pour des frères et sœurs.

Consigne en cas de conjoint ou parent inscrit auparavant.

Les tarifs se modifient au fur et à mesure et permettent de contrôler vos choix. Si vous inscrivez un mineur une rubrique supplémentaire apparaît vous demandant les noms d'un (ou deux si vous le désirez) représentants légaux

Cocher les activités pratiquées au club

Cocher obligatoirement les cases 1 et 3

Cocher les deux cases après avoir lu le texte.

En cochant cette case, vous choisissez, en connaissance de cause, de ne pas prendre l'assurance individuelle. *La case précédente se décoche. Pour les extensions, voir en cas de besoin*

Décocher si vous ne souhaitez pas vous abonner à la revue.

Obligatoire pour les adhérents fréquentant le mur d'escalade sauf les jeunes de l'école d'escalade.

Fédération française des clubs alpins et de montagne
Club : 6110 CLUB ALPIN FRANCAIS PAYS DE FLERS **saison 2022 - 2023**

Si vous étiez déjà adhérent dans ce club l'année dernière, Cliquez ici
Si vous souhaitez inscrire plusieurs personnes d'une même famille simultanément, Cliquez ici
Si vous souhaitez adhérer au même club que votre conjoint ou votre parent, demandez-lui de vous inscrire via son espace licencié, rubrique « Ma licence-mes options »

Validité de la licence
La licence est valable jusqu'au **30 septembre 2023** à minuit. La couverture d'assurance reste acquise jusqu'au **31 octobre 2023**.

Informations principales

Qualité	#	:		Complément		Messagerie Electronique	
Nom				Batiment		Téléphone mobile	
Prénom				N° / rue		Téléphone domicile	
Né(e) le				Localité		Téléphone travail	
Nom de naissance				CP / ville		En cas d'accident (TEL)	
(S'il diffère du nom)				Pays	#	:	En cas d'accident (QUI)
Pays de naissance							
Ville de naissance							

Tarifs

Licence	71.00 €
Assurances complémentaires	21.30 €
Abonnement La Montagne et Alpinisme	22.00 €
Autres	0.00 €
Total	114.30 €

Activités pratiquées

- ALPINISME
- CANYON
- CASCADE DE GLACE
- ESCALADE
- MARCHÉ NORDIQUE
- RANDONNÉE
- RAQUETTES
- SKI ALPIN
- SKI NORDIQUE
- SKI DE RANDONNÉE
- SLACKLINE
- SPELEOLOGIE
- SNOWBOARD
- TELEMARK
- TRAIL
- VELO DE MONTAGNE
- VIA FERRATA
- SPORTS AERIENS

A des fins de statistiques uniquement

Données personnelles

La FFCAM a besoin de recueillir les informations du présent formulaire pour la gestion administrative de votre licence sportive. Elles sont destinées aux gestionnaires de la FFCAM, aux personnes habilitées de votre club, aux prestataires (informatique, routage, assurances) et leurs éventuels sous-traitants, et éventuellement aux partenaires de la FFCAM sauf opposition de votre part.

J'accepte que les informations recueillies sur ce formulaire soient enregistrées dans un fichier informatisé par la FFCAM.
 Je ne souhaite pas recevoir d'informations des partenaires de la FFCAM.

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris ce contrôle

Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : vosdonnees@ffcam.fr

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des sports de montagne / questionnaire santé

Pour les majeurs, la loi 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France confie aux fédérations le soin de préciser les conditions dans lesquelles un certificat d'absence de contre-indication peut être nécessaire. Aussi, pour les personnes majeures, et suivant l'avis de sa commission médicale, la FFCAM recommande, à l'occasion de la prise de licence ou son renouvellement, de continuer à renseigner le questionnaire de santé élaboré par le ministère qui leur permettra de savoir si elles doivent solliciter un examen médical.

Pour les mineurs, le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est plus nécessaire de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport pour l'obtention d'une licence. La production d'un tel certificat demeure toutefois lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical.

Assurances

Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information assurances intitulée "Licence assurance - Résumé des garanties saison 2022 - 2023"

Je reconnais avoir été informé par la Fédération française des clubs alpins et de montagne de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sportive peut m'exposer, et les frais de recherche et de secours.

J'ai pris connaissance de la garantie complémentaire Assurance de Personne et Assistance Secours proposée par la FFCAM à ses licenciés figurant sur la notice d'information et qui couvre, dans les limites indiquées les frais de recherche et de secours, les dommages corporels et l'assistance rapatriement.

Je certifie avoir connaissance que je peux avoir intérêt à souscrire à titre individuel et auprès de l'assureur de mon choix des garanties complémentaires d'assurances pour les dommages corporels.

J'accepte l'Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union européenne & Maroc proposée par la FFCAM au tarif de 21.30 €
 Je refuse l'Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union européenne & Maroc.

Les extensions ci-dessous sont accessibles sous réserve de la souscription préalable de la licence accompagnée de l'option Assurance de Personne et Assistance Secours.

Je veux souscrire l'extension Individuelle Accident Renforcée (dont dommages aux matériels sportifs) au tarif de 41.00 €
 Je veux souscrire l'extension Monde Entier au tarif de 100.00 €. A souscrire si le domicile de la personne est en dehors de la zone Europe et/ou si la personne se rend en dehors de la zone Europe
 Je pars à l'étranger pour un séjour de plus de 180 jours consécutifs
 Je veux souscrire l'extension Paralpinisme au tarif de 300.00 €.

Définition du Paralpinisme : sport de montagne consistant à sauter d'une falaise ou d'un sommet en chute libre, avec une voile de parachute fermée, qui sera ouverte lors du vol.

Revue

Abonnement au magazine La Montagne et Alpinisme (4 Numéros, 22.00 € France, 27.00 € Etranger)
 Abonnement promotionnel aux magazines La Montagne et Alpinisme et Revue Pyrénéenne (France : 32 € au lieu de 38,25 € ; Etranger : 40,75 € au lieu de 47 €)

Activités de votre club

Cotisation mur
Cotisation due par tous les adhérents, fréquentant le mur d'escalade, ayant plus de 14 ans au jour de l'inscription (sauf jeune inscrit à l'école d'escalade).

Etape suivante

Contrôler les tarifs: Ils dépendent de votre âge, du choix ou non de l'assurance de personne ainsi que de l'abonnement à la revue La Montagne. Pour les adultes fréquentant le mur, vous devez avoir un montant de 15€ dans la case « Autres »

Il ne reste plus qu'à cocher « Etape suivante » à et procéder au règlement par carte bancaire en toute sécurité. Un code vous sera envoyé par SMS par votre banque.